



Communiqué intersyndical du CSEE PACA du 23 octobre 2020

Depuis la mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel, malgré le confinement, le PSE et ses conséquences sur l'organisation du travail, vos élus se sont pleinement investis pour défendre vos intérêts.

Pour autant, le dialogue social n'a cessé de se détériorer au fil des séances, notamment :

Documents de travail remis hors délais

Documents absents ou inexploitable

Refus de traitement de points proposés à l'ordre du jour, la direction n'étant « pas prête »

Après avoir alerté la direction à plusieurs reprises sur ces dérives qui empêchent les élus de travailler sérieusement les sujets et d'ouvrir les débats, elle s'est obstinée à entraver le bon fonctionnement de l'instance ; nous traitons pourtant de sujets d'importance comme l'égalité de traitement entre salariés, le respect du plan, la déprécarisation ou les conditions du travail.

Nous avons donc été contraints d'interpeller l'inspection du travail.

Il est de notre devoir de vous informer et d'agir toujours plus dans votre intérêt. À ce titre, nous demandons à la direction :

De procéder à l'évaluation de la charge de travail, en informant les élus des modalités et des outils utilisés, afin de rapidement organiser les renforts nécessaires partout où cela est nécessaire

De coordonner avec la CSST le plan d'action RPS nécessaire, suite à l'enquête réalisée cet été, afin d'éviter des démarches « parapluie », lancées par certaines directions

De mettre en place, comme le prévoient les accords de novembre 2019, la réunion annuelle du CSEE avec les représentants de proximité

De trouver les solutions pour que les réunions plénières des CSEE puissent se tenir en présentiel, dans les centres identifiés par la direction (Nice, Istres, Avignon, Marseille la treille) et dans le strict respect des règles sanitaires, avec la présence du DR



De fournir les documents nécessaires à nos travaux et dans les délais prévus par le règlement intérieur

Soyez assurés de notre volonté commune d'œuvrer pour que cette instance avance, dans l'intérêt de toutes et tous. Nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées par chacune et chacun d'entre vous et mobilisons toute notre énergie pour parvenir à leur résolution entière. N'hésitez pas à demander le droit d'expression des salariés (même par le biais de Teams), conformément à l'accord de 2014, car l'expression collective est cruciale en cette période de réorganisation, qui plus est pendant cette crise sanitaire qui nous isole.

Marseille, le 23 octobre 2020

•
•

[CSEE Région SUD 21 octobre 2020](#)
[CSEE région Sud 23 septembre 2020](#)



Partager sur Facebook

Twitter